

Arrêté n° 2025 - 674 - A

Le présent arrêté sera publié sur le site de la ville de Montbrison à compter du 31/12/2025

COMMUNE de MONTBRISON

DOSSIER : N° AP 042 147 25 0047

Déposé le : 12/12/2025

Demandeur : Mme Stéphanie DORVIDAL
Sur un terrain sis à : 10 rue Martin Bernard à

MONTBRISON (42600)

Référence(s) cadastrale(s) : 147 BK 494

**DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION PREALABLE d'un dispositif ou d'un matériel supportant
une enseigne**

PRONONCE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE de MONTBRISON

Le Maire de la Commune de MONTBRISON

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 581-16 et L.581-18 ;

VU le code du patrimoine et notamment ses articles L. 632-1 et L. 632-2 ;

VU le règlement National et notamment ses articles R. 581-59, R. 581-62, R. 581-63, R. 581-64 et 65 ;

VU la demande d'autorisation préalable présentée le 12/12/2025 par Madame Stéphanie DORVIDAL pour l'installation d'enseignes ;

VU l'accord du 24/12/2025 de l'architecte des bâtiments de France du département de la Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1: La demande d'autorisation présentée par Madame Stéphanie DORVIDAL, afin d'installer plusieurs enseignes sur son lieu d'activité sis au 10 rue Martin Bernard à MONTBRISON (42600) est **ACCORDEE**.

ARTICLE 2 : Le Maire de la commune de Montbrison est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur.

MONTBRISON, le 29 décembre 2025

Pour le Maire,

Gérard VERNET

Adjoint délégué

